RCS : BOURGES
Code greffe : 1801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00345
Numéro SIREN : 379 448 400
Nom ou dénomination : SARL BUREAUTIQUE DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2021 sous le numéro de dépôt 3980

Ohayon

Audit - Expertise - Conseil

BUREAUTIQUE DIFFUSION

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL BUREAUTIQUE DIFFUSION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Clotilde DEMEURE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert-Comptable

Robert OHAYON
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA RÉGION DE LYON

INSCRITE
À LA COMPAGNIE
RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE LYON

Ohayon

Audit - Expertise - Conseil

BUREAUTIQUE DIFFUSION

Les Carrières
Zone industrielle – Site d'activités Orchidée
18570 LA CHAPELLE SAINT URSIN

Clotilde DEMEURE
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert-Comptable

Robert OHAYON
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA RÉGION DE LYON

INSCRITE
À LA COMPAGNIE
RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE DG, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 9 novembre 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Cette analyse a été basée sur les comptes annuels au 30 septembre 2021 non encore approuvés.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Compte de résultat au 30 septembre 2021

- un chiffre d'affaires au 30 septembre 2021 s'établissant à 2 436 349 € en hausse de 13,3% par rapport à l'exercice précédent impacté par la crise sanitaire ;
- un résultat d'exploitation bénéficiaire de 292 898 €, en progression de 42 169 € (+ 16,8 %) par rapport à l'exercice précédent ;
- un résultat financier négatif de 8 952 € stable avec celui de l'exercice précédent (- 9 364 €) ;
- un résultat net bénéficiaire de 205 623 € contre un bénéfice de 175 185 € à la clôture de l'exercice précédent ;

Bilan au 30 septembre 2021

- un capital social de 7 622 € ;
- des capitaux propres avant affectation de 222 999 €, étant précisé qu'une distribution de dividendes est prévue à hauteur de 205 000 €, soit un montant résiduel de 17 999 € ;
- deux emprunts restant à rembourser de 174 969 €, en baisse de 54 230 € par rapport à la clôture de l'exercice précédent ;
- des comptes courants d'associés de 548 724 €, en augmentation de 156 900 € par rapport à l'exercice précédent ;
- une trésorerie positive de 567 501 €, en hausse de 146 530 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social et ce, compte tenu du projet d'affectation du résultat au 30 septembre 2021 sous forme de distribution de dividendes.

Par ailleurs, aucun avantage particulier n'est stipulé.

Lyon, le 22 décembre 2021

Le Commissaire aux comptes et à la transformation
SARL OHAYON

Clotilde DEMEURE